



Mimizan, le 10 décembre 2021

Paul SERRE
Président
Chambre Régionale des Comptes de Nouvelle
Aquitaine
3, Place des Grands Hommes
CS 30059
33064 BORDEAUX CEDEX

CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES
NOUVELLE-AQUITAINE

10 DEC. 2021

GREFFE

Greffe arrivée :
KSP GD210616 CRC

Objet : Contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Mimizan

N/Réf. : FP/ML/CL/AB 21-104
Vos Référence : KSP GD210547 CRC

Dossier suivi par: Corinne LAHOUN LACAUSSADE
MAIL : corinne.lahoun@mimizan.com / 05.58.09.44.56

Monsieur,

Suite à votre courrier en date du 10 novembre 2021, et dans le cadre de notre droit à répondre dans le délai de un mois, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance les éléments suivants. Certains avaient déjà été transmis [REDACTED] par lettre du 21 septembre 2021.

Je souhaite compléter ces informations par quelques éléments complémentaires.

Au niveau des questions de personnel,

Cette semaine, la Directrice Générale des Services mutualisée sur les deux structures accompagnée de moi-même, du Président de la Communauté de Communes et des élus en charge des ressources humaines, a présenté le projet de réorganisation et de mutualisation des deux structures aux élus de la Mairie, aux Maires de la Communauté de Communes ainsi qu'aux représentants du personnel et aux chefs de service des deux entités. La semaine prochaine cette même présentation sera faite à l'ensemble des agents par service pour une mise en œuvre effective en février prochain.

Dans le même temps, un travail est mené sur les 1 607 heures. En effet, à l'instar de la Communauté de Communes de Mimizan nous avons demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Landes de nous accompagner dans cette démarche. Les états des lieux sont en cours pour des propositions d'ajustements des emplois du temps prenant en compte la problématique des « jours du Maire » et des « jours d'ancienneté ». Nous avons également doté la mairie de Mimizan d'un logiciel « OCTIME » qui permettra de gérer les temps de travail et les absences.

Au niveau des questions financières, les mesures mises en place au niveau de la Commune de Mimizan nous ont permises de sortir du réseau d'alerte et nous maintenons notre vigilance.

Tout au long de l'année 2021, la commune qui s'est engagée dans une réduction et une maîtrise de ses dépenses de fonctionnement, tout en s'inscrivant dans une démarche de qualité des comptes et des points réguliers avec la DGFIP des Landes, voit au terme de l'année en cours, une nette amélioration de ses ratios.

La commune a eu recours en 2021 au levier fiscal, tout en réalisant un effort sur les charges de personnel. Un tout prochain conseil municipal sur le mois de décembre va concrétiser d'ailleurs, l'adoption d'une charte sur le télétravail, le régime des astreintes, les véhicules de service.

Le programme d'investissement limité, n'aura pas fait appel à l'emprunt, et nous retrouvons l'architecture d'un budget ne reposant pas sur des reprises d'excédents de budgets annexes ou de cessions.

Le début d'année 2022 devrait nous permettre, suite à un travail avec le cabinet Ressources Consultants Finances, de lancer un programme pluriannuel d'investissement, s'appuyant sur une optimisation des recherches de financements, et un recours limité à l'emprunt pour retrouver un niveau raisonné d'endettement pour les prochains exercices. La mise en place de la notion d'opérations, d'AP'CP et l'engagement des procédures de mise en place de la M57 pour une mise en œuvre effective au 1^{er} janvier 2022 seront aussi d'actualité dès le DOB pour 2022.

Enfin, je souhaitais attirer votre attention sur la situation financière du CCAS trouvée en juillet 2020 et le constat fait sur la gestion de cette structure qui nous interrogent fortement encore aujourd'hui. Certes, le périmètre de votre contrôle ne portait pas sur cette structure mais il me semble important de rappeler que la commune devra très certainement assumer rapidement les choix qui ont été faits lors de la précédente mandature et qui vont grever d'autant les finances communales.

Restant à votre entière disposition pour vous apporter tout élément complémentaire que vous jugeriez nécessaire.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire

Frédéric POMAREZ

